RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Rapport de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Forum d'entreprises de Revel – année 2025

N° 021.11.2026

Rapporteur :
Alain MAGNIN-LAMBERT

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 10 novembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Fanny PARIS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-021112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires d'une société d'économie mixte se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration de la société.

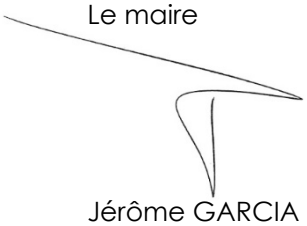
La commune est actionnaire de la SAEML Forum d'entreprises de Revel à hauteur de 16,8 % et a été destinataire le 27 octobre 2026 du rapport concernant l'exercice 2025.

Après présentation par monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, le conseil municipal a pris acte du rapport de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Forum d'entreprises de Revel concernant l'exercice 2025r.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

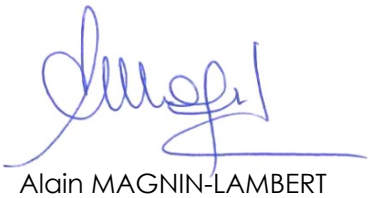
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 novembre 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-021112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation